

BAC PROFESSIONNEL

« Services Aux Personnes et Aux Territoires »

Finalité

Le secteur des services aux personnes et aux territoires a des contours assez larges. Il couvre une grande variété de métiers, d'emplois et d'activités, dans une diversité importante de structures et d'organisations.

Le titulaire du BAC Pro SAPAT est amené à travailler en lien avec les différents acteurs et réseaux présents sur le territoire en mettant ses compétences techniques, administratives et relationnelles à disposition de publics demandeurs de services...

Objectifs et moyens pédagogiques

La formation permet d'acquérir des capacités professionnelles spécifiques telles que :

- ◆ Analyser les besoins des personnes liés à une **activité de service**
- ◆ **Accompagner les personnes dans leur vie sociale** (confort, hygiène, démarches administratives...)
- ◆ Conduire en autonomie un service à destination des usagers d'un territoire
- ◆ Réaliser des **activités d'aide à la personne visant l'autonomie** (Restauration, entretien des locaux, ...)

La formation permet également de **passer le BAFA** et de **poursuivre ses études** en écoles spécialisées (Auxiliaires de puériculture, aide soignant,...)

L'**équipement pédagogique** constitue un atout incontestable pour faciliter l'acquisition de ces savoir-être et savoir-faire



Une cuisine pédagogique équipée de 8 postes complets



Une salle de soins adultes et nourrissons

Les élèves ont également la possibilité de s'inscrire à la Section Sportive Handball..

Enfin, l'option « **Engagement citoyen** » permet de valoriser l'implication des élèves dans des actions d'utilité sociale que ce soit au sein d'associations, de clubs sportifs ou même de l'établissement

Poursuite d'études et débouchés professionnels

Ce diplôme permet de poursuivre des études en :

- ◆ BTSa Développement, Animation des Territoires Ruraux (DATR)
- ◆ Écoles spécialisées (infirmière, aide soignant,...)
- ◆ ...

Les métiers préparés sont également très variés avec, par exemple :

- ◆ Employé de maison de retraite
- ◆ Employé de crèche, d'école maternelle, auxiliaire de puériculture,
- ◆ Aide soignante, agent des services hospitaliers,
- ◆ animateur socio-éducatif
- ◆ Salariés d'offices de tourisme et d'associations.
- ◆ Autoentrepreneur dans le domaine des services



Conditions d'admission

- ◆ Être issu de 3ème de collège pour l'entrée en seconde professionnelle,
- ◆ Être issu de seconde générale et technologique pour l'entrée en première professionnelle.
- ◆ Procédure AFFELNET

Délivrance du diplôme

Le BAC PRO SAPAT, diplôme de niveau 4 s'obtient progressivement par :

- ◆ des Contrôles en Cours de Formation (CCF) (50% de l'examen)
- ◆ des Épreuves Terminales (Soutenance du dossier de stage et épreuves écrites)

Stages

La seconde Professionnelle comprend 6 à 8 semaines de stage :

- ◆ 2 semaines de stages pratiques encadrés par l'équipe pédagogique,
- ◆ 4 à 6 semaines de stage individuel en milieu professionnel (dont 3 semaines prises sur la scolarité)

La formation de BAC Pro comprend 14 à 16 semaines de stage en milieu professionnel sur les 2 ans dont :

- ◆ 8 semaines dans le milieu des Services aux Personnes (petite enfance et public fragile)
- ◆ 4 semaines dans le secteur des services aux territoires ruraux
- ◆ 2 à 4 semaines complètent les stages précédents afin de préparer l'épreuve terminale de soutenance du dossier de stage.

Contenu de la Formation (en heures/semaine)

	En 2nde Pro	En 1ère Pro	En Terminale Pro
Français	2 h 00	2 h 00	2 h 00
Documentation		1 h 00	
LV1 (Anglais)	2 h 00	2 h 00	2 h 00
Histoire géographie	1 h 00	2 h 30	2 h 00
Education socioculturelle	2 h 30	3 h 00	3 h 00
Education physique et sportive	2 h 00	2 h 00	2 h 00
Mathématiques	2 h 00	2 h 00	1 h 30
Informatique	1 h 00	1 h 30	1 h 00
Biologie-écologie	2 h 00	3 h 30	2 h 30
Physique-chimie	1 h 30	1 h 00	1 h 00
Sciences économique et sociales	1 h 00	3 h 00	3 h 00
Economie Sociale et Familiale	7 h 00	6 h 00	5 h 00
Mise à niveau et soutien	1 h 00		
Pluridisciplinarité	1 h 00	2 h 00	2 h 00
Enseignements à l'Initiative de l'Établissement	3 h 00	2 h 00	2 h 00
Enseignements facultatifs			
Section Sportive Hand (après les cours)	3 h 00	3 h 00	3 h 00